



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Cette année encore, nous avons dû faire face à plusieurs vagues de la Covid 19. A l'école le virus a touché un élève, entraînant mi-octobre la fermeture de la classe élémentaire comme l'exige la législation. Actuellement la situation se dégrade et nécessite la vigilance de tous et le respect des gestes barrières est plus que jamais indispensable. Je tiens à dire ici mon soutien à tous ceux qui ont été touchés par le virus. Malgré tout, l'instauration du pass sanitaire nous a permis d'organiser les marchés estivaux et de profiter ainsi de ces moments conviviaux auxquels nous tenons tant. La fête votive a pu se tenir pour le plus grand bonheur de nos jeunes et nos moins jeunes.

Vous avez sans doute appris le départ de notre secrétaire Vanessa appelée à d'autres fonctions, c'est donc Mathilde, détachée de la mairie de Castelnau-Pégayrols, qui actuellement assure un remplacement temporaire et à temps partiel, dans l'attente d'un recrutement définitif. Je remercie la mairie de Castelnau-Pégayrols qui a aimablement accepté le détachement de Mathilde.

Quant à la retrospective des principaux projets et travaux de 2021, la demande du permis d'aménagement du futur lotissement est en cours d'élaboration, les premières constructions débiteront cet été, certes avec un peu de retard par rapport au projet initial mais dû à l'approbation du PLUI, qui devrait se faire ce début d'année. Les travaux de rénovation du presbytère sont en cours d'achèvement, ils auront permis d'assainir le bâtiment, améliorer le confort et diminuer les dépenses énergétiques. Le nouveau site internet dédié à notre commune a été mis en ligne avant l'été. Ce site se veut plus fonctionnel, intuitif, clair, pratique et plus ergonomique afin de répondre à vos besoins en matière d'information. L'étude sur le périmètre des protections des sources est achevée, nous attendons les conclusions de l'hydrogéologue et des services de l'état. A la suite de la modification du carrefour, un parking a été créé et 23 emplacements matérialisés.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles familles qui se sont installées dans la commune. J'ai une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés.

En ce début d'année 2022, le conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous nos vœux de santé, réussite et bonheur.

Jean-Michel ARNAL

ECOLE

Rentrée scolaire 2021/2022

Cette année ce sont 41 élèves qui ont pris le chemin de l'école. L'effectif de la classe maternelle/CP de Mme Solignac compte 22 élèves, celui de la classe élémentaire de Mme Vaissière est de 19 élèves,

La mairie a cette année investi dans l'achat d'un vidéo projecteur interactif et de 6 tablettes numériques pour la classe élémentaire pour un montant de 3 800€, une participation de 1 500€ de La Poste a été obtenue grâce à une action partenaire. L'école est également équipée d'un nouveau photocopieur.

Durant la semaine du goût les enfants de l'école ont tous pu bénéficier d'une activité concernant la préparation du pain. Chacun est donc reparti avec son petit pain à la maison.

Depuis le 8 novembre, ils bénéficient à nouveau d'une sensibilisation à l'occitan avec Jacques Migairou de 11h à 11h30 pour la classe élémentaire et de 11h30 à 12h pour les maternelles/CP.

Cette année les enfants de la classe élémentaire partiront en classe découverte à Moulès sur le thème de l'époque médiévale et des templiers, voyage prévu du mardi 19 au vendredi 22 avril 2022.

La municipalité remercie l'APE qui accompagne et soutient financièrement les nombreuses activités extra-scolaires.

En ce sens l'APE organisera cette année, en plus du quinz et concours de belote, un Trail le dimanche 15 mai 2022. Un circuit d'environ 15 km autour de Saint-Léons sera proposé pour les adultes et un petit Trail pour les enfants et une randonnée seront également mis en place. Durant cette journée ouverte à tous, vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. Alors suivez les informations à venir et à vos baskets !!

ACTUALITES

Site internet

Le site internet a été entièrement refait à neuf car l'entreprise hôte avait cessée et le site était donc devenu obsolète. Comme le précédent, celui-ci a pour objectifs de présenter la commune et de communiquer au quotidien avec la population (agenda, compte rendu des Conseils Municipaux, informations diverses,...) mais dans une nouvelle présentation plus lisible et intuitive pour le confort d'utilisation de tous.

Sa mise en forme a été réalisée avec l'aide du SMICA, Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents.

Pour ceux et celles qui ne le connaissent pas encore, voici l'adresse du site : www.saint-leons.fr.

Agents communaux

La commune compte 5 employés municipaux :

- Stéphanie Brouillet : ATSEM à l'école
- Claudine JULIEN : Responsable de la cantine et de l'entretien des salles communales, de l'école et de la mairie
- Philippe CREISSELS et Sébastien GREGOIRE : Agents techniques municipaux
- Mathilde HEURTEVENT : Nouvelle secrétaire en alternance avec la mairie de Castelnaud-Pegayrols, suite au départ de la secrétaire en novembre et en attendant le recrutement pérenne d'une nouvelle secrétaire, recrutement en cours.

Colis de Noël

Traditionnellement à la même époque de l'année, les personnes de plus de 80 ans, résidentes à l'année sur la commune se sont vu offrir un colis de Noël. Ces colis sont préparés et distribués en partenariat avec l'Association Familles Rurales St Laurent - St Léons - Vezins.

TRAVAUX DE VOIRIE



Suite aux travaux du carrefour de Saint-Léons vers Saint-Beauzély, il nous a paru cohérent de goudronner l'aire de stationnements remontant vers le cimetière et de marquer au sol 23 places. Ainsi l'entrée du village par la route de Bouscayrol est plus accueillante. Le coût des travaux s'élève à 15 550 €.

Durant le mois de juin il a été nettoyée et goudronnée l'impasse du Tioulas et la ruelle de l'Escloupier. Cette petite ruelle de Saint-Léons prolongeant la descente de l'escalier face à l'école était devenue au fil du temps dangereuse avec ses trous et gravillons glissants qui s'en détachaient. Pour cette portion le montant des travaux est de 3 970 €.



Le chemin communal menant à la bergerie du Jonquet a été remis en état au mois d'octobre. Les agriculteurs voisins ont assuré le transport de la pierre concassée, ensuite, l'entreprise Conte TP a pu s'occuper de l'étalement de la pierre, du nivelage et du compactage pour un montant de 3 600 €.

TRAVAUX DIVERS ET ESPACES PUBLICS

La municipalité tient à remercier Philippe Compan qui a repeint bénévolement la porte de notre église.

Chemins de randonnées

Avec ses 50 kilomètres de chemins de randonnées, la commune bénéficie d'un attrait certain pour la randonnée que ce soit à pied, à cheval ou à vélo.

Cette année ce sont les agents communaux et les conseillers municipaux qui ont entretenu ces chemins afin de garantir d'agréables balades. Avec le début d'été pluvieux, il a fallu y passer à plusieurs reprises pour que ceux-ci restent accessibles.

Éclairage public

Le hameau de Bouscayrol a bénéficié en cette fin d'année d'une rénovation de son éclairage avec la mise en place de luminaires LED moins énergivores et par conséquent plus économiques.



Lotissement «La Croix de Millau»



Le PLUI devrait être opérationnel courant janvier, il nous sera donc possible dès la validation de celui-ci, de lancer l'appel d'offre pour la préparation du terrain. Ensuite les travaux de voirie et de viabilisation pourraient être réalisés durant le 1er semestre 2022 et la division des lots et leur mise en vente pour cet été.

Certains lots étant déjà réservés, si vous ou une de vos connaissances êtes intéressés par un lot, merci de bien vouloir vous adresser à la mairie.

TRAVAUX DES APPARTEMENTS

Appartement au dessus de la mairie

Durant le 1^{er} trimestre 2021 se sont finalisés les travaux de l'appartement au dessus de la mairie. A l'étage avec le changement des vélux, des volets roulants solaires ont été mis en place. La salle de bain a été refaite et réagencée. La totalité des sols de l'appartement ont été remplacés. La suppression de la salle des archives attenante à cet appartement, a permis d'agrandir la pièce principale de 18 m² et ainsi offrir une grande pièce à vivre pour cet appartement, avec l'aménagement d'un cellier, d'une cuisine équipée. Le chauffage du logement a également été refait pour répondre aux normes actuelles.

Dès la fin des travaux, celui-ci n'a pas tardé à trouver un locataire, qui a posé ses valises le 1^{er} mai dernier.



Ancien Presbytère

Nous avons décidé de réaliser une étude énergétique sur le bâtiment de l'ancien presbytère avec l'appui du Parc Naturel des Grands Causses. Cette dernière n'a fait que confirmer ce que nous pensions, ce bâtiment était très énergivore puisqu'il a obtenu un classement F avec 378Kwh/m². Afin d'améliorer la performance énergétique, nous avons entrepris un certain nombre de travaux : remplacement des menuiseries, ré-isolation des combles avec une couche de laine de verre de 25 cm, isolation des murs par l'extérieur et remplacement des moyens de chauffages. Ainsi, un poêle à granulés et des radiateurs électriques programmables ont été installés à l'étage, quant au rez de chaussé, la chaudière à fioul a été remplacée par une pompe à chaleur.

Tous ces travaux ont permis de réduire la consommation énergétique à 148Kwh/m² et d'obtenir le classement C pour ce bâtiment.

De plus, en ce début d'année nous en profiterons pour réaliser quelques travaux de rénovation dans l'appartement 1 de l'étage : réfection des sols, de la salle de bain et de la cuisine.

Le coût global du projet s'élève à 95 171 Euro HT financé à 20% par le conseil départemental, à 40% par l'état (DETR), et 20% par le conseil régional, il reste donc à la charge de la commune les 20% restant.



BUDGET

La révision des tarifs de l'eau afin de maintenir l'équilibre financier imposé par la loi, amène un tarif d'abonnement "Eaux" à 85 € et un abonnement "Assainissement" à 56 €

Pour le ramassage scolaire des collégiens et lycéens, la commune verse au conseil régional, 410 € pour un enfant demi-pensionnaire et 205 € pour un pensionnaire, ce qui représente pour l'année scolaire 2021/2022 un total de 15 580 €.

Pour les impôts locaux, les taux des années précédentes ont été maintenus, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,20 % - Taxe foncière sur bâti : 17,11 % - Taxe foncière sur non bâti : 115,92 %

Subventions allouées aux associations :

- * Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté : 38 €
- * Association des Parents d'Elèves (APE) : 2 800 €
- * Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 300 €
- * Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) : 100 €
- * Chasse ACPR : 100 €
- * Chasse Communale : 100 €
- * Pêche : 100 €
- * Union Sportive Haut Lévezou (football) : 150 €
- * Sport Quilles du Montseigne : 150 €
- * Comité des fêtes : 1 500 €
- * Leon's Bouge : 100 €
- * Club des Bruyères : 450 €
- * Association Familles Rurales (accueil periscolaire, centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires) : 13 174 €

Urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, la dématérialisation de l'Application du droit des sols devient obligatoire. Toutes les communes sont concernées par le dépôt dans le cadre de Saisine de l'Administration par Voie Electronique (SVE). Le droit pour toute personne de saisir par voie électronique l'administration est un principe général posé par le Code des relations entre le public et l'administration. Le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) est un portail numérique mis à disposition gratuitement des pétitionnaires et permettant d'effectuer différentes démarches telles que :

- S'informer sur le règlement et le zonage applicable au projet (→e-occitanie)
- Saisir et transmettre un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme
(CUa, CUb, PC, PCMI, DP, DPLT, PA, PD)
- Suivre l'avancement de la demande d'urbanisme



Il ne sera pas possible de saisir un dossier relatif à un transfert de Permis ou un PC modificatif dont le PC initial a été déposé en papier. Si une demande est déposée de façon dématérialisée tout son suivi sera effectué de façon dématérialisée. Le GNAU sera opérationnel à partir du 1er janvier 2022 et accessible à partir du site de la commune

<https://www.saint-leons.fr>. Une démarche simple en 3 étapes :

- Etape 1 : Choisissez le document qui correspond à votre demande et enregistrez-le sur votre ordinateur.
- Etape 2 : Remplissez les champs modifiables.
- Etape 3 : La demande sera transmise au service instructeur.

A l'issue du dépôt de la demande, vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à vos démarches.

Voici à l'heure actuelle, la liste des démarches possibles et documents y afférents à télécharger :

- Demande de certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de construction, de travaux, d'installation et aménagement non soumis à permis avec ou sans démolition
- Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- Demande de permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions ou demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions

Pour plus de renseignement vous pouvez vous rapprocher de la mairie.

PROJETS 2022

Locaux de l'école

La mise aux normes Handicapé pour l'accès à l'école devient inévitable. Pour ce faire, il est envisagé la mise en place d'un monte charge pour accéder à la cours de l'école. Celui-ci serait installé à la place de l'actuel local poubelle, l'étude des tarifs et subventions possibles pour de tels travaux est en cours.

Les 2 salles de classes vont être équipées de détecteurs de CO² afin de surveiller la qualité de l'air.

Rénovation de l'éclairage

Le hameau de La Glène va cette année bénéficier d'une rénovation totale de ses éclairages très énergivores. Ce sont au total près de 15 luminaires qui vont être changés et passer en LED, viendront en suivant les hameaux des Arènes, de Frontin, de l'Hermet et de l'ancien Tip Top sur la RD529. En effet, en matière d'éclairage il n'est plus possible de réparer les équipements énergivores en cas de panne.

Le montant total des travaux s'élève à 18 560 € dont de 10 150 € de subvention du SIEDA, organisme auquel la commune délègue la mise en œuvre des travaux.

Installation d'une station radio-électrique

TéléDiffusion de France envisage la pose d'une nouvelle station radio-électrique sur la commune de Saint-Léons. Celle ci serait composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, implantée sur une parcelle de 160 m² en bordure de la RD911 près du château d'eau de La Glène. Le prix de ce terrain est fixé par TDF à 8 000 €.

Achat d'une petite sono portable

La mairie va se doter d'une enceinte sono portable pour les cérémonies aux momuments et autres événements extérieurs pour un investissement de 300 €. En effet certains d'entres vous ont peut-être déjà vu celui-ci à l'Espace Jean-Henri Fabre par exemple, mais cet équipement nous était prêté par la commune de Vezins et donc pas toujours disponible.

Installation de panneaux photovoltaïques

Une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux est envisagée. Ce projet porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses fait actuellement l'objet d'un appel d'offre.

Salle de la Valette

Nous envisageons un rafraichissement de cette salle avec des aménagements plus fonctionnels.

ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES SUR LA COMMUNE

Actions sportives du Syndicat mixte du Lévezou :

Depuis plusieurs années le syndicat mixte du Lévezou propose des cycles Multisports, pour les enfants mais aussi pour les + de 60 ans par cycle d'un trimestre par commune afin qu'un maximum de commune puissent en bénéficier, mais aussi des journées pendant les vacances scolaires. Ainsi Fred Mallavan a pu assurer des activités sur St Léons les mercredis du dernier trimestre 2021. Pour les prochaines activités, n'hésitez pas à consulter le site levevou.fr ou à contacter Fred au 05.65.74.35.04 ou 06.30.26.62.64.

Eveil à la Danse : L'association "Le Causse Sa Muze" propose un éveil à la danse à un large public allant de 4 ans jusqu'aux adultes. Ces cours d'une heure se déroulent à l'espace JH Fabre le mercredi à partir de 16h15 jusqu'à 21h15 suivant votre âge. Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter le 06.20.40.04.60 ou vous présenter entre 2 cours.

Qi Gong : Cette gymnastique traditionnelle chinoise est proposée bénévolement aux initiés de cette discipline tous les mercredis de 18h à 19h à la salle de La Valette.

Gym : Pour retrouver ou entretenir votre forme physique vous pouvez assister à des cours de gym à l'Espace JH Fabre les jeudis de 9h à 10h, pour plus de renseignement présentez vous à la salle en début de cours.



RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser, vous devez le faire à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet entre autres d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française. Avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement et à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC. Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile, vous devez la faire vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Les justificatifs demandés sont une carte nationale d'identité ou passeport valide, le livret de famille à jour et un justificatif de domicile. Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

MAISON FRANCE SERVICES (MFS) de VEZINS

Déclarer ses revenus, établir un permis de conduire ou une carte d'identité, demander une aide (allocation logement, RSA), chercher un emploi, obtenir de l'aide pour des remboursements de soins ou pour préparer sa retraite est devenu à ce jour des démarches qui doivent se faire par internet. Or nous ne sommes pas tous égaux face à ces nouvelles technologies, et une simple démarche peut se transformer en cauchemar. Vous pouvez également ne pas être équipé d'ordinateur ou accès internet, c'est pourquoi 2 ordinateurs sont à votre disposition à Vezins.

Pour vous assister dans ces démarches, des Maisons France Services sont progressivement installées sur le territoire. Ces structures combinent un accueil physique et un accompagnement numérique et regroupent en un même lieu plusieurs services. D'ici fin 2022, le département comptera 30 de ces équipements structurants destinés à "rapprocher les services publics de l'utilisateur". Cet été à Vezins-de-Lévezou, la 16e des MFS Aveyronnaises a été inaugurée dans des locaux rénovés et adaptés de la Mairie. Cette structure est ouverte à tous les habitants de Vezins et communes avoisinantes, vous pouvez donc d'ores et déjà faire appel à leurs services.

Pour pouvoir répondre aux diverses requêtes et comme toutes les structures labellisées, la MFS de Vezins bénéficie d'une subvention de 30 000 € par an ainsi que d'une prise en charge des dépenses liées à la formation du personnel, des frais liés à l'équipement informatique et à l'animation du réseau.

Cet ainsi que deux agents municipaux ont été spécifiquement formés à l'accueil du public, vous pouvez les contacter au 05.65.61.87.09 ou à l'adresse mail vezins-de-levezou@france-services.gouv.fr, la MFS de Vezins est accessible le :

- lundi de 8 h 30 à 17 h 30 en continu
- mardi de 8 h 30 à 12 h 30
- mercredi de 9 h à 12 h
- jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 en continu
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

MAISON FRANCE SERVICES*

Nos agents vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien.

Dans toutes les France Services :



* structure préfiguratrice

Qu'est-ce que le Pass Culture ?

Le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels.

Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.



Le pass Culture, c'est

l'appli qui te propose des milliers d'offres culturelles près de chez toi et partout en France*.

L'année de tes **18 ans** tu disposes de **300€** crédits directement sur l'appli pour :

des places de concerts, de cinéma, de théâtre, des festivals, des livres, des vinyles, des abonnements à des plateformes de streaming, des cours de musique et de danse...

Tout ça en téléchargeant l'appli



Plus d'infos sur pass.culture.fr

* Disponible en France métropolitaine, y compris en Outre-mer.



Ouverture du pass Culture aux moins de 18 ans

Pour les jeunes de moins de 18 ans

Le pass Culture est étendu et accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4e et une part individuelle, à partir de 15 ans.

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle viendra les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permettra de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

L'offre individuelle sera accessible via l'application et leur permettra de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge : 20 € à 15 ans, 30 € à 16 ans et 17 ans.

En clair... TU AS ENTRE 15 et 18 ANS, TELECHARGE GRATUITEMENT L'APPLI PASS CULTURE ET LAISSE TOI GUIDER...

Si tu as des difficultés, rendez-vous à la Maison France Services de Vezins où Coralie pourra t'accompagner dans tes démarches !!!



20 ANS DE MARCHES NOCTURNES

2021 a marqué les 20 ans d'une organisation intergénérationnelle pour animer les vendredis soir de juillet et août avec les marchés nocturnes. En effet le comité des fêtes porté par la jeunesse de la commune constitue la cheville ouvrière de ces rendez-vous estivaux. La mairie assure la logistique et veille à ce que tout ce déroule bien. Cette année, avec les règles sanitaires imposées, plus que jamais le comité et la mairie ont du s'unir pour assurer les marchés jusqu'à fin août. Depuis 20 ans, ces marchés à dimensions familiales régaler les locaux comme les touristes, les petits comme les grands, avec une belle sélection de produits gourmands, principalement élaborés dans le sud du département. Avec au menu : aligot, saucisse, burger aveyronnais, pizza, pain, dessert, le tout accompagné de vins et apéritifs locaux. Merci aux acteurs et bénévoles passés, présents et futurs pour ces belles soirées d'été.



ELECTIONS 2022

2022 sera marquée par deux rendez-vous électoraux, les élections présidentielles et les législatives. Ces élections se dérouleront à l'espace Jean-Henri Fabre et les inscriptions sur les listes électorales sont encore possibles :

Dates et périodicité des élections politiques			
Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
<u>Présidentielle</u>	1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 ^d tour : 24 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
<u>Législatives</u>	1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 ^d tour : 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans

▲ Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

TRANSPORT A LA DEMANDE

La communauté de communes Lévézou-Pareloup met à votre disposition un réseau de Transport à la demande (TAD) qui vous permet de vous déplacer sur le territoire et vers les grandes villes du département en partenariat avec la Région Occitanie. La commune de St Léons rentre dans ce dispositif.

Comment cela fonctionne ?

- 1 - Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous amène en ville.
- 2 - Vous faites vos courses, votre marché, vous effectuez votre visite chez le médecin ...
- 3 - Le véhicule vous ramène ensuite chez vous.

Combien cela coûte ?

Depuis le 1er Janvier 2020, le tarif unique par usager et de :
2 € / l'aller ou 4 € l'aller/retour

COMMUNE DE DÉPART	COMMUNE D'ARRIVÉE	JOUR DE FONCTIONNEMENT	ARRIVÉE À DESTINATION	HORAIRE DE RETOUR	CONTACTS
ST LAURENT DE LEVEZOU - SAINT LEONS - SEGUR - VEZINS DE LEVEZOU	MILLAU	VENDREDI	8H30	12H15	05-65-73-40-49
			13H30	17H30	
ST LAURENT DE LEVEZOU - SAINT LEONS - SEGUR - VEZINS DE LEVEZOU	VEZINS DE LEVEZOU	MERCREDI	9H	11H30	05-65-73-40-49
ST LAURENT DE LEVEZOU - SAINT LEONS - SEGUR - VEZINS DE LEVEZOU	LAISSAC	MARDI	9h	12h	05-65-73-40-49

PORTAGE DES REPAS

Le service de portage de repas à domicile, en collaboration avec l'ADMR de Vezins–Saint-Laurent–Saint-Léons, est en fonctionnement depuis janvier 2013.

Si vous êtes retraité, isolé, handicapé ou malade en sortie d'hôpital ce service peut vous intéresser.

Le repas se compose de :

- potage ou entrée ;
- viande ou poisson ;
- légumes, féculents... ;
- fromage, dessert et pain.

Et pour le soir un potage, un complément (ex : friand...), fromage, dessert et pain.
Pour tous renseignements contacter l'ADMR au 05 65 58 16 31.



ETAT CIVIL

Nous a malheureusement quitté en 2021 : Lucette Rodier (Le Vialaret)

Naissances :

Bienvenue à Mayron Stockel, accueilli à La Valette chez ses parents Nellie et Vincent,

Mais aussi à Elie Fabre qui a rejoint le domicile de ses parents Marine et Mathieu à Rousseau,

Et également à Loan Costes qui est venu agrandir le foyer de Nina et Anthony à l'appartement de l'espace JH Fabre.

"ESCAPADES" A ST LEONS

La commune de St Léons et son école ont eu le plaisir d'accueillir la Compagnie SUPER CHAHUT avec son spectacle 'Caché' le dimanche 5 décembre 2021 à l'Espace Jean Henri FABRE.

Ce spectacle a fait parti du programme des 'Escapades' proposé par le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau. Ce moment culturel a rencontré un beau succès, puisque 80 personnes étaient présentes à cet événement. Nous remercions l'ensemble des partenaires et en autre l'Association des parents d'élèves de l'école de St Léons qui avait proposée à la vente des gâteaux et des boissons. La municipalité reconduit son engagement pour une prochaine programmation en 2022/2023.



St Léons

LÉVEZOU

MILLAU
TOUTES SORTES
DE PÂTISSERIES

MILLAU

2022 verra la célébration du 60ème anniversaire du "Ceser le leu en Algerie" alors laissons la parole au

Comité FNACA de l'ex-canton de Veziins

Nous vivons toutes et tous depuis plus de 20 mois une période inédite et particulièrement déstabilisante. Entre le contexte économique, la situation sanitaire qui perdure, il est parfois difficile de garder le moral surtout pour nos anciens combattants qui, à nos âges, avons vu notre quotidien complètement bouleversé.

Pour autant notre comité a choisi de relever la tête et de tout mettre en œuvre afin d'être à la hauteur de vos attentes. Notre stratégie est simple, vous fournir les informations et malgré les contraintes sanitaires, continuer à développer les diverses activités et surtout les cérémonies commémoratives.

Mais en 2021 le covid à tout "paralysé", nous avons eu :

- le 20 mars : cérémonie à Veziins à 7 personnes,
- le 8 mars : cérémonie à Ségur à 8 personnes, le 20 août : importante cérémonie au Mémorial du Levezou,
- le 13 novembre : inauguration de la stèle du Baraquet, suivi de la cérémonie au monument aux morts de Saint-Léons avec un public, mais sans la participation des écoliers.

Le 19 mars 2022 approche et marquera le 60ème anniversaire du "Ceser le feu en Algerie".



Aussi, nous devons en mémoire à nos 30 000 amis "Morts pour la France" en Afrique du Nord, marquer cette date et nous retrouver nombreux au Mémorial de La Primaube et le lendemain à Saint-Léons.

La pandémie perdure, en espérant des jours meilleurs, nous devons continuer à respecter les mesures et gestes barrières et rester vigilants.

Nous vous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux.

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES
ANCIENS
COMBATTANTS
EN ALGÉRIE, MAROC
ET TUNISIE.

ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES

Les Professionnels

Maçonnerie

- BROUILLET Laurent - Lotissement Le Causse - Tél : 05.65.58.82.02

Entreprise Travaux Publics

- MAS Xavier - Le Bois du Four - Tél : 06.88.45.88.44

Entreprise générale du bâtiment

- BATI LEVEZOU – VIALA Mathieu - Tél : 05.65.61.39.72

Electricité

- GAL Philippe - 6 Lot Le Causse - Tél : 05.65.61.80.06 ou 06.08.60.91.77

- La Fare Habitat – Chemin des Arènes – Tél : 06.79.82.12.24

Menuiserie

L'ATELIER DU MOULINAU - ZA La Glène - Tél. : 05.65.61.85.66

Couverture – Zinguerie

- BARTHES Vincent - La Glène - Tél : 05.65.74.76.21 ou 06.72.83.95.40

Location de matériel pour entrepreneurs

- MTD12 - ZA La Glène - Tél : 05.65.60.75.78

Scierie

- Scierie COSTES - ZA la Glène – Tél : 06.78.86.58.99

Peinture/Décoration

- COMPAN Philippe – ZA La Glène – Tél : 05.65.59.17.85

Sellerie et équipements équestres

- Sellerie Gaston Mercier - Mas de Vinaigre - Tél. : 05.65.47.60.98

Ecuries et pensions

- Les écuries de Monplo - Monplo - Tél : 06.79.75.16.07

Centre d'insémination

- OVITEST - La Glène - Tél : 05.65.61.86.22

Station Service

- ALBENQUE Olivier - Bois du Four - 24h/24 - automate CB

Vente automobile neufs et occasions

- CCA Négoce – ZA de la Glène - Tél : 06.75.09.73.75

Sophrologie - Aromathérapie

- Nadine SEGURET-ALBOUY - L'Hermet - Tél : 06.33.33.13.53

Maison d'accueil spécialisée (MAS)

- La Valette - 12780 Saint-Léons - Tél : 05.65.61.86.16

Parc à thèmes

- MICROPOLIS - La cité des Insectes - Tél : 05.65.58.50.50

Restauration/Traiteur

- Relais du bois du Four - Hôtel – Restaurant – Le bois du Four
Tél : 05.65.61.86.17

- COURTIAL Cécile – Mes Petits Plats dans les Grands

1 escalier du boulanger - Tél : 06.12.90.91.16

- Restaurant MICROPOLIS - Tél : 05.65.58.50.75

Les Commerçants Ambulants

Boucherie-Charcuterie

- Boucherie-Charcuterie CHAUCHARD - Pont de Salars
passage le jeudi (possibilité de commande au 06.51.49.59.77)
o Parking personnel de Micropolis 14h30
o Sous l'école 14h50

Boulangerie :

- Boulangerie BLANC – Bouloc - passage le jeudi :

o Parking personnel de Micropolis 13h

o Au Lavoir 13h30

- Boulangerie CALMELS-DOULS – Ségur - passage le mardi :

o Sous l'école entre 13h30 et 14h

Fromagerie :

- Fromagerie Olivier ROQUES – Salles Curan

passage 1 vendredi tous les 15 jours (début 21 janvier 2022)

o Au Lavoir 13h30

Restauration

- Pizzeria : PIZZ'EVELYN : tous les mercredis à partir de 18h
salle de la Valette – Tél : 06.71.25.50.12

- Burger : LIRONFOOD : tous les vendredis à partir de 18h
salle de la Valette – Tél : 06.24.60.83.84

Commerce en ligne livrable Salle de la Valette

- Clic à la Ferme www.clicalaferme.fr

retrait le jeudi à partir de 15h30

- Les Locomotivés www.paniers.loco-motives.fr

retrait le dernier mercredi du mois de 16h30 à 17h30

Tourisme - Hébergements et Informations

En plus d'un hôtel, la commune dispose de chambres d'hôtes et gîtes, pour plus de renseignements n'hésitez pas à

contacter la mairie ou l' Office de Tourisme de Pareloup

Lévézou : Bureau d'information de Saint-Léons - Parking

Micropolis - 12780 Saint-Léons - Tél : 05.65.61.80.52

Courriel : contact@levezou-aveyron.com

Site : www.levezou-aveyron.com

Les services utiles

Gendarmerie

Le bourg - 12780 VEZINS - Tél : 05.65.58.15.82

Pharmacie

Olivier BONIFACE - 12780 VEZINS - Tél: 05.65.61.86.93

Médecin

Docteur LAURENT - 12780 VEZINS - Tél : 05.65.58.55.15

Infirmières

Rachel DORAT - 12780 VEZINS - Tél : 05.65.61.18.26

Déchetterie

Le puech d'Ourti- 12780 VEZINS - Tél : 05.65.59.90.18

Ouverture du 1er mai au 30 septembre :

Mardi de 14h à 17h30 / Samedi de 09h à 12h et 14h à 17h30

Ouverture du 1er octobre au 30 avril :

Mardi de 14h à 17h30 / Samedi de 14h à 17h30

MAIRIE DE SAINT-LEONS

3 rue du Château St Martin - 12780 SAINT LEONS

Tél : 05 65 61 86 03 - Courriel : mairie-saintleons@wanadoo.fr

site internet : www.saint-leons.fr

Horaires d'accueil au public et de l'Agence Postale :

Lundi, Mardi, Vendredi : de 9 h à 12 h -

Mercredi de 9 h à 13 h et 13h30 et 16h30 - Fermé le Jeudi

Permanance du maire ou des adjoints le samedi de 10 h à 12 h

URGENCE : QUI APPELER ?

